

## **RÉSOLUTION GÉNÉRALE**

Les délégués du XIX<sup>ème</sup> Congrès de la FNAS FO réaffirment leur attachement à l'indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis ou mouvements politiques, philosophiques, religieux et de l'État ; leur irréductible opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical. Ils réaffirment leur attachement indéfectible à la Charte d'Amiens.

Ils dénoncent toutes les remises en cause de la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, garante de la liberté d'opinion et de conscience.

Ils s'inscrivent dans l'ensemble des revendications fédérales et confédérales, notamment celles issues du Congrès Confédéral de Rouen (juin 2022) et des précédents congrès de la FNAS FO.

L'organisation des travailleurs par le syndicalisme libre et indépendant dans la Cgt-Force Ouvrière, dans le cadre de son action combative se doit, en toute indépendance, de lutter contre les politiques mortifères. Elle porte ses revendications pour défendre les intérêts matériels et moraux des travailleurs. La remise en question de la liberté de négocier et du paritarisme par les politiques gouvernementales n'est pas compatible avec les intérêts des travailleurs et doit être combattue par tous les moyens, y compris par la grève générale.

Considérant la Sécurité Sociale de 1945 comme l'une des conquêtes les plus importantes de la classe ouvrière, la FNAS FO s'est inscrite pleinement dans le combat mené par notre Confédération et les autres confédérations syndicales pour l'abrogation de la loi sur les retraites Macron/Borne de 2023 et des précédentes réformes. C'est une nouvelle attaque contre les droits des travailleurs, une atteinte sans précédent à leur capacité à décider eux-mêmes de l'usage de leur propre salaire et un coup porté à la République sociale que nous défendons.

La FNAS FO s'insurge contre la loi dite « plein emploi » et son RSA conditionné, voué à exploiter les plus précaires.

La FNAS-FO s'inscrit pleinement dans le combat engagé par notre Confédération en défense du système de retraite et contre tout allongement de la durée de cotisation ou report de l'âge de départ. La réduction du temps de travail a toujours été et reste encore aujourd'hui un horizon de progrès social et d'émancipation dans lequel notre syndicalisme s'inscrit.

La FNAS-FO dénonce également la remise en cause des droits individuels et collectifs par des lois et décrets liberticides, prétextant notamment la crise sanitaire que nous avons connue en 2020. Ces lois et décrets qui se voulaient temporaires, au contraire perdurent voire se durcissent.

La FNAS-FO se félicite de l'unité d'action syndicale dans les mobilisations contre la réforme des retraites. Cette mobilisation d'une ampleur inédite depuis janvier 2023 et durant plusieurs mois, même, si elle n'a pas pu faire reculer le gouvernement, a cependant révélé avec plus de force encore l'illégitimité démocratique de ce gouvernement à imposer cette contre-réforme et son allégeance au capital financier et au grand patronat.

### **AU PLAN INTERNATIONAL**

Depuis plusieurs années, nous assistons à l'explosion des budgets de guerre de nombreux pays à travers le monde. La FNAS FO condamne cette surenchère qui ne peut qu'amener une montée en puissance des conflits internationaux dont les peuples sont les seules victimes.

Le XIX<sup>ème</sup> Congrès de la FNAS FO exprime son soutien et sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats, qui sont les premières et principales victimes de la guerre. Le mouvement syndical international se revendique encore et toujours de la devise : Pain, Paix et Liberté. Toutes les guerres doivent cesser.

Alors que les combats montent en intensité dans le conflit israélo-palestinien et que le nombre de morts ne cesse d'augmenter il est urgent d'appeler à nouveau à l'arrêt des bombardements, au cessez-le-feu immédiat, à l'application du droit humanitaire international !

Parce que toutes les vies comptent de la même manière en Palestine, en Israël, en Ukraine, en Russie et partout dans le monde, la paix immédiate doit s'imposer.

La FNAS FO soutient tous les manifestants pour la paix.

L'accroissement des inégalités et la rapacité du capital et des intérêts privés sur les ressources naturelles nécessaires à l'existence des peuples ainsi que sur les fruits du travail provoquent partout colère et révolte. La FNAS FO, fidèle à l'internationalisme ouvrier, est solidaire de toutes les luttes pour la liberté et la justice sociale partout dans le monde.

« La crise mondiale du capitalisme », pour ne pas dire capitalisme de crise, se poursuit en détruisant toujours plus d'emplois, laissant les travailleurs dans toujours plus de précarité et de misère salariale, alors que les actionnaires perçoivent toujours plus de dividendes ; alors que les richesses produites se concentrent plus encore aujourd'hui qu'hier entre les mains de quelques-uns seulement au détriment de tous les autres. Le capitalisme porte en lui régression sociale et destruction environnementale.

Dans ce contexte, la FNAS FO déplore et condamne le sort réservé à celles et ceux qui partout luttent pour des conditions dignes d'existence. Les syndicalistes qui combattent pour défendre les emplois, les droits individuels et collectifs, la liberté et l'égalité sont exposés à de graves menaces. Les gouvernements n'ont cessé de cultiver la peur et la violence à leur égard, rendant difficile l'exercice réel des droits syndicaux. Rappelons également qu'être femme et syndicaliste, se paie aussi de sa vie dans nombre de pays.

La FNAS FO déclare que ce n'est pas aux travailleurs ni aux peuples de payer les effets des crises inhérentes au capitalisme. La dette sert de prétexte aux attaques contre les travailleurs et leurs intérêts. Cette dette n'est pas la leur.

La FNAS FO se prononce pour le renforcement de la solidarité avec les travailleurs de tous les pays, y compris ceux contraints à l'exil et à l'exode. Face à la montée des idéologies du rejet de l'autre, la FNAS FO défend la liberté de circulation et d'installation partout dans le monde.

## **EN EUROPE**

Le XIX<sup>ème</sup> Congrès de la FNAS FO dénonce les politiques d'austérité au titre de la dette publique imposée par l'Europe. Ces politiques basées sur la compétitivité conduisent à une baisse du « coût du travail » et à une diminution des investissements publics. La politique de « baisse du coût du travail » diminue le pouvoir d'achat, réduit l'activité économique et augmente le chômage et la précarité. Cette politique vise principalement un accaparement de notre salaire différé par des intérêts privés et d'état qui conduit à la destruction de la protection sociale collective.

La FNAS FO condamne l'ensemble des traités européens qui conduisent à une « Europe des sanctions », au dumping social et à des transferts de souveraineté.

## **EN FRANCE**

### **CONTRE LES POLITIQUES D'AUSTERITE**

La FNAS FO s'oppose aux politiques de rigueur et d'austérité conduites par les différents gouvernements, qui compromettent toutes les perspectives de développement et de progrès économique et social. La « crise » que nous connaissons depuis 2008, aggravée par l'épisode COVID, démontre les conséquences dramatiques d'une telle politique, qui continue d'accroître les inégalités. Au-delà de ces conséquences, l'austérité procède d'une idéologie totalitaire qui impose l'uniforme et la norme à l'ensemble de nos pratiques professionnelles.

Face à ces constats, la FNAS FO déclare qu'elle soutient et soutiendra toutes les initiatives des travailleurs du secteur social qui, pour défendre leur emploi, leur métier, leurs qualifications, leur pouvoir d'achat, leurs conditions de travail s'opposeront à la mise en place de ces politiques.

La FNAS FO dénonce les politiques qui ont entraîné une inflation galopante jetant de plus en plus de personnes dans la précarité.

## **POUR L'ABROGATION DE LA LOI SUR LES RETRAITES, DE LA LOI TRAVAIL ET DES ORDONNANCES MACRON/PENICAUD**

### **Pour l'abrogation de la loi Macron/Borne sur les retraites : la sécurité sociale appartient aux travailleurs.**

Le XIX<sup>ème</sup> Congrès de la FNAS FO condamne et combat la loi sur la retraite à 64 ans, la Loi « travail » et les Ordonnances MACRON/PENICAUD qui la prolongent et l'accroissent. Le Congrès en exige l'abrogation. L'inversion de la hiérarchie des normes et la suppression du principe de faveur, le renvoi à la négociation d'entreprise sur des pans entiers du droit du travail ne constituent en aucun cas un progrès : il s'agit ni plus ni moins d'un recul de plus d'un siècle ! Le Congrès n'accepte pas davantage un recul de l'âge de départ à la retraite injuste et injustifié, par lequel les femmes sont encore une fois les plus lésées.

Ces lois régressives portent en elles la destruction programmée des conventions collectives et accords nationaux qui régissent et protègent majoritairement notre secteur d'activité et ses salariés. La remise en cause du rôle de la branche, les facilitations des licenciements, la disparition à terme de la médecine du travail sont au cœur de ces lois. L'entreprise de réduction du nombre de branches professionnelles s'appuie sur ces mêmes lois. Il s'agit là de la destruction pure et simple de droits conventionnels et de décennies de négociations et de luttes.

Toujours au nom de l'austérité, dans notre secteur professionnel à financement contraint, et dans un contexte de restrictions budgétaires, cela se traduit par la perte de nos droits en matière de temps de travail, d'indemnisation des heures supplémentaires, de droits individuels acquis, de suppression de postes et de baisses de qualifications.

## **POUR LA DÉFENSE DE NOS CONVENTIONS ET ACCORDS COLLECTIFS NATIONAUX**

Le Congrès rappelle que la branche professionnelle, les Conventions Collectives Nationales et/ou Accords Nationaux sont les lieux essentiels de négociations d'accords collectifs qui garantissent à tous les salariés des droits égaux, quelle que soit la taille des services et établissements, et ce, partout en France.

La FNAS FO précise que de nombreux salariés de notre secteur ne sont pas couverts par les conventions collectives et sont soumis aux seuls Code d'Action Sociale et des Familles (CASF) et Code du travail.

La FNAS FO est consciente que l'arsenal juridique mis en place par les gouvernements successifs aux ordres du capital fait le lit d'une convention collective unique a minima ; un socle commun que les accords d'entreprise devraient ajuster. C'est pourquoi la défense de nos conventions collectives et accords nationaux passe obligatoirement par le combat contre la loi travail et les ordonnances Macron/Pénicaud.

Le Congrès de la FNAS FO réaffirme son attachement au caractère national des conventions et accords collectifs de travail et à leur libre négociation. Il revendique le rétablissement du principe de faveur et de la hiérarchie des normes.

Le Congrès s'oppose encore et toujours à toute Convention Collective Unique Etendue qui se substituerait à nos CCNT et dénonce l'acharnement du gouvernement et des employeurs de la BASSMS à vouloir imposer une CCUE par le chantage et le mensonge ; chantage aux 183€ pour tous, mensonge sur les prétendues avancées qu'elle pourrait octroyer aux salariés.

La FNAS combattra par tous les moyens y compris par la grève, la destruction de toutes les CCN du secteur.

C'est pourquoi, le Congrès se prononce résolument contre la personnalisation et la négociation de gré à gré des salaires et pour la défense des conventions collectives et accords nationaux, des diplômes nationaux, des déroulements de carrière. La FNAS FO revendique l'abrogation de la loi de 2018 (loi dite « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ») et dénonce la prépondérance des compétences sur les qualifications. Elle soutient l'accès à la formation professionnelle qualifiante et condamne le Compte Personnel de Formation (CPF) dans sa réduction des moyens de la promotion sociale, qui détourne le salaire différé.

Le Congrès rappelle son attachement au principe « à travail égal, salaire égal ». Il rappelle également que la norme en matière de contrat de travail est, et doit rester le CDI à temps plein.

Les contre-réformes successives, Loi Travail, Ordonnances Macron-Pénicaud, Assurance Chômage et Formation Professionnelle ont accentué la régression sociale et salariale, et nous les combattons toujours.

La FNAS FO revendique la hausse du pouvoir d'achat par une augmentation immédiate et conséquente des salaires et en particulier du SMIC, les 183€ net pour TOUS sans contrepartie, la suppression des exonérations de cotisations, cotisations garanties de notre protection sociale. La simplification de la fiche de paie masque en réalité le hold-up de notre salaire différé.

## **DÉFENDRE NOS RETRAITES, C'EST DÉFENDRE LA SÉCURITÉ SOCIALE**

La FNAS FO s'oppose à la poursuite des exonérations de cotisations sociales, à la fiscalisation accrue de la Sécurité Sociale et à la baisse des prestations versées aux assurés et à leurs ayants droit. Le XIX<sup>ème</sup> Congrès dénonce le désengagement des remboursements de la couverture maladie vers les régimes de complémentaire santé.

La Sécurité Sociale de 1945 est incontestablement, le fruit de l'action syndicale et érige un principe inédit solidarisant les trois régimes des prestations familiales, de la santé et des retraites. Politiquement et socialement, la création de la Sécurité Sociale marque une rupture avec la situation de précarité sociale des travailleurs subie lors des siècles passés, en définissant des droits articulés autour de solidarités indissociables, notamment entre les bien-portants et les malades, entre les actifs et les retraités, entre les ménages avec enfants et ceux qui n'en ont pas.

La FNAS FO revendique le retour à la seule cotisation sur laquelle doit reposer le financement de la Sécurité Sociale qui constitue un salaire différé ; elle est l'expression d'une solidarité pensée et revendiquée pour protéger chaque travailleur et sa famille des aléas de la vie selon le principe « cotiser selon ses moyens et bénéficier selon ses besoins ».

La FNAS FO engagera ses forces pour ne pas voir démanteler ce qui demeure la plus belle construction de solidarité collective, et ce d'autant moins que la cgt-Force Ouvrière en assume la paternité, au travers des combats menés par ses anciens. Forte et fière de cette filiation syndicale liée à l'histoire de la construction, pas à pas, des assurances sociales qui deviendront la Sécurité Sociale, la FNAS FO entend, au sein de la cgt-Force Ouvrière, mener le combat pour que les assurés sociaux se réapproprient leur Sécurité Sociale.

La FNAS FO dénonce la logique d'individualisation, de casse du modèle social tel qu'il s'est construit dans notre pays, notamment après la guerre.

Lois régressives et contre-réformes se succèdent : Loi El Khomri et Ordonnances Macron, réforme ferroviaire et casse du statut des cheminots, loi de transformation de la Fonction Publique, véritable loi de destruction du statut général et des statuts particuliers, loi Blanquer, dite « Pour une école de la confiance », loi Santé, loi plein emploi et bien sûr la loi sur les retraites, portant l'âge de départ à 64 ans et la durée de cotisation à 43 annuités. La FNAS FO reprend à son compte la revendication portée par notre confédération au début du XX<sup>ème</sup> siècle : non à la retraite pour les morts !

De plus, la contre-réforme des retraites que ce gouvernement a fait passer en force est toujours rejetée par les travailleurs du public comme du privé et par l'ensemble de la population. La FNAS FO en exige l'abrogation immédiate, dénonce l'étatisation en cours de la Sécurité Sociale et de l'assurance chômage et refuse le pillage de notre salaire différé. C'est la poursuite de la destruction des droits des travailleurs et des outils qu'ils ont mis en place en 1945.

La méthode est partout la même : casser les cadres collectifs, nationaux, cadres de la solidarité républicaine, pour privatiser le social, le médico-social, l'éducation, la santé, la prévoyance, les retraites... avec partout les mêmes conséquences humaines, pour la classe ouvrière, les mêmes désastres démocratiques, sociaux et environnementaux.

Les délégués du XIX<sup>ème</sup> Congrès se félicitent de l'opposition de la Confédération au Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2023. Ce projet renforce la fiscalisation de la Sécurité Sociale, son étatisation. La poursuite des exonérations de cotisation qui se chiffrent déjà en milliards et qui ne sont plus pour partie compensées menace gravement la Sécurité sociale, sa pérennité et ses fondements ; cette Sécurité Sociale qui a pourtant permis de servir d'amortisseur en 2008 lors de la dernière crise économique et lors de la crise sanitaire de 2020

### **Ainsi, les délégués continuent de revendiquer :**

L'abrogation de la Loi Macron/Borne sur les retraites, exigeant le retour aux 37,5 années de cotisation, pour une retraite pleine et entière, calculée sur les 10 meilleures années et le retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein

- L'INDEXATION du montant de la retraite sur l'augmentation des salaires,
- L'augmentation des pensions de retraites et la suppression de la décote du régime général,
- Le maintien et l'amélioration des pensions de réversion,
- La validation des périodes de formation et de toute présence en entreprise,
- L'arrêt et le remboursement des milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales.

### **POUR LA DÉFENSE DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALE ET L'ÉGALITÉ REPUBLICAINE**

La FNAS FO dénonce cette société du chacun-pour-soi qui conduit au chaos pour tous. En toute circonstance, elle défend les droits individuels et collectifs.

La FNAS FO s'oppose à l'acte III de la réorganisation territoriale de l'état qui accentue le démantèlement de notre République Une et indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Elle condamne la poursuite de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et la modernisation de l'action publique (MAP), ainsi que la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) ces dispositions participent à la liquidation du Service Public et de notre secteur à financement public, pour aller vers une société de services marchands où seuls ceux qui en ont les moyens pourront se les payer.

Elle s'oppose à la fermeture des services publics de proximité, remplacés par des « maisons France services » au public, à la sous-traitance croissante du Service Public par des opérateurs privés lucratifs. La dématérialisation des services publics provoque une fracture numérique, et aggrave l'exclusion et l'isolement social.

Elle s'oppose également à la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt effectué par les employeurs.

Pour le Congrès, les différentes lois de décentralisation, la régionalisation et l'instauration des Agences Régionales de Santé (ARS) organisent la destruction des droits collectifs nationaux; il en est de même de la mise en place des Directions Régionales de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DREETS) fusion des Directions Départementales de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et le la

Protection des Populations (DRCSP) et de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte).

La FNAS FO condamne la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » (HPST) qui a mis en place les ARS. Elle instaure des enveloppes régionales limitatives conduisant à l'inégalité de droits et des chances à vivre d'une région à l'autre et d'un territoire de santé à l'autre. Leur objectif est d'obtenir la baisse des dépenses de santé par la maîtrise comptable. Ceci a pour conséquence la mise en concurrence du secteur social, médico-social et sanitaire associatif avec le secteur privé lucratif. Cette logique de dumping social, aggravée par la mise en place des nouvelles régions accentuent les mises en concurrence et les regroupements forcés. Les procédures « d'appel à projet » et les fusions-absorptions sont destructrices d'emplois.

Les volontés politiques de baisse de financement du secteur se traduisent par une dégradation des conditions de travail et des salaires en baisse, et conduisent les associations à faire appel à des agences d'intérim pour faire face aux besoins de recrutement. Ce phénomène participe à la destruction des diplômes nationaux à la déqualification, la précarisation et la perte de sens dans le travail.

La FNAS FO s'oppose à l'étranglement financier des établissements, notamment par la mise en place des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et Moyens (CPOM), dans le cadre d'enveloppes financières contraintes voire bloquées.

De même, la FNAS FO condamne la loi dite Touraine qui poursuit la logique de destruction en mettant en place les GHT (Groupement hospitalier de Territoire). Elle exige l'abrogation de ces lois comme la loi buzyn qui tente d'en finir avec l'offre de soins, l'hôpital public et le statut des personnels hospitaliers.

## **POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES, DES RETRAITES ET DES MINIMA SOCIAUX**

Face à la politique de baisse du coût du travail et à la hausse du coût de la vie aggravées par l'inflation galopante, le Congrès de la FNAS FO affirme qu'une hausse du pouvoir d'achat est indispensable à travers l'augmentation des salaires, des pensions, des retraites, des allocations et des minima sociaux.

Ces politiques sont délétères économiquement et socialement car elles divisent et opposent.

### **Le Congrès de la FNAS FO revendique :**

- L'augmentation générale et immédiate des salaires à hauteur de 25 % minimum, notamment par une revalorisation des valeurs des points conventionnels.
- Les 183€ net pour TOUTES et TOUS sans contrepartie
- L'augmentation des retraites,
- L'augmentation des minima sociaux et leur indexation sur le coût de la vie.
- Le retour à la seule référence hebdomadaire du temps de travail.
- La diminution du temps de travail sans perte de salaire.
- L'amélioration de la protection et des droits des femmes enceintes,
- L'amélioration des droits de tous les parents adoptants.
- Le rétablissement de l'obligation faite aux employeurs d'une visite médicale annuelle par le médecin du travail, en vue de préserver la santé des travailleurs.
- L'amélioration des conditions de vie des retraités qui ne cessent de se dégrader suite aux différentes réformes, au gel des pensions et à l'augmentation de la fiscalité.
- Un toit c'est un droit. Le Congrès revendique le respect effectif de la Loi DALO du 5 mars 2007, un droit au logement réellement opposable et un retour au droit à l'hébergement d'urgence inconditionnel.



## **Le Congrès de la FNAS FO s'oppose :**

- À la marchandisation du secteur de l'aide à domicile.
- A la marchandisation et au démantèlement du secteur social, médico-social, de la petite enfance et des personnes âgées.
- À la loi dite de « Solidarité pour l'autonomie des personnes dépendantes » et la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement ou loi dite Bien vieillir, alimentée la première par une journée gratuitement travaillée par les seuls salariés, et l'autre par une contribution additionnelle de solidarité de 0,3 % sur les prestations retraites et les pensions d'invalidité. Comme la Confédération, nous restons partisans d'intégrer la dépendance dans la branche de l'assurance maladie.
- Le Congrès s'oppose à toute forme de travail précaire, forcé, gratuit et/ou non cotisé : la journée dite « de solidarité », l'usage abusif de missions de service civique, et le contrat d'engagement éducatif (CEE), l'obligation des 15 à 20 heures d'activité contrainte non rémunérée par semaine pour les bénéficiaires du RSA. Dans la même logique, le Congrès s'oppose tout particulièrement au SNU, outil de militarisation et d'endoctrinement de la jeunesse dont une partie des stages s'effectueraient sur les temps scolaires, alors que l'éducation nationale manque cruellement de moyens pour couvrir les besoins d'instruction de la jeunesse.
- À « l'inclusion » forcée et systématique des enfants, des jeunes et adultes en situation de handicap en milieu ordinaire, qui conduit au non-respect de leurs besoins spécifiques. La FNAS FO s'oppose à l'acte II de l'école inclusive déclinée par le président Macron dans la Conférence du Handicap du 26 avril 2023, qui est une machine de guerre de destruction des établissements spécialisés, à démanteler le secteur médico-social issu de 1945. Sous couvert du concept d'inclusion, les gouvernements successifs légitiment le démantèlement de l'éducation spéciale, la désinstitutionnalisation répondant aux recommandations du rapport spécial de l'ONU rédigé par Catalina di AGUILAR. Cette politique, associée à la politique de l'offre, n'est qu'un prétexte à réaliser des économies budgétaires et à fermer des établissements.
- À la réforme Sérafin PH et revendique son abrogation.
- À la loi Bourguignon qui limite l'accès des jeunes majeurs en difficulté à un vrai contrat jeune majeur. Il dénonce la suppression brutale et illégale de toutes aides aux Mineurs Non Accompagné (MNA) en situation administrative Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF). Il défend également l'accès, le maintien et l'amélioration de tous les droits sociaux, particulièrement ceux dédiés aux Mineurs Isolés Etrangers (ex MIE) et Jeunes Majeurs Non Accompagnés (JMNA). La FNAS FO tient à rappeler son attachement indéfectible au primat de l'éducatif sur le répressif et à l'excuse atténuante de minorité et défend le rétablissement de l'ordonnance du 2 février 1945.
- Le Congrès s'oppose à la politique d'exonération de cotisations, notamment sur les bas salaires, qui prive notre protection sociale collective de ses ressources et tout particulièrement aux exonérations Fillon qui participent au blocage des salaires. Ces exonérations constituant un détournement de notre salaire différé qui participe à la destruction de notre Sécurité Sociale et des financements de notre secteur.

## **POUR PRÉSERVER L'INDÉPENDANCE, LE DROIT ET LA LIBERTÉ DE NÉGOCIER ET DE REVENDIQUER EN TOUTE CIRCONSTANCE**

Le Congrès dénonce toutes les répressions en cours qu'elles soient gouvernementales ou patronales. Le Congrès de la FNAS FO condamne les arrestations, procédures judiciaires, fichage et violences d'Etat que subissent les militants syndicalistes tout comme elle condamne les répressions sur tous ceux qui manifestent.

Le Congrès dénonce les volontés politiques de restreindre ou d'interdire le droit de grève. L'usage de réquisitions préfectorales dans notre secteur d'activité ou l'instauration d'un service minimum sont notamment constitutifs d'une atteinte à ce droit constitutionnel.

Le Congrès exige l'abrogation des lois liberticides constitutionnalisant l'état d'urgence, loi Castaner dite « anti-casseurs », celle portant sur l'interdiction administrative de manifester, celle dite loi Colomb qui restreint le droit d'asile, la loi Cazeneuve et les articles restant de la Loi Sécurité Globale, dont le nom seul révèle l'essence totalitaire.

La FNAS FO défend l'ensemble des libertés publiques, syndicales et démocratiques.

Elle dénonce particulièrement la volonté des gouvernements de criminaliser l'action syndicale. Le Congrès exige l'abandon de toutes les poursuites et l'annulation des peines contre les militants syndicalistes.

Aussi, concernant les libertés syndicales, le Congrès de la FNAS FO revendique encore et toujours le retour à la libre désignation des délégués syndicaux dans les établissements et services. Le Congrès défend la véritable liberté de négociation face au cadre contraint et réducteur de la Négociation Obligatoire.

La FNAS FO rappelle son opposition à la loi liberticide dite de représentativité syndicale du 20 août 2008, ainsi qu'à toutes ses applications qui détruisent le paritarisme et porte atteinte à l'indépendance et à la liberté syndicale. Elle en revendique l'abrogation.

Le Congrès exige le respect du principe fondateur du paritarisme " une organisation, une voix " et le retour à la gestion paritaire de la Sécurité Sociale.

## **POUR LES SALAIRES, LES DROITS ET LA LIBERTÉ**

Les délégués au XIX<sup>ème</sup> Congrès de la FNAS FO appellent les travailleurs du secteur social et médico-social à rejoindre les Syndicats Départementaux de l'Action Sociale cgt-Force Ouvrière afin de renforcer le syndicalisme libre et indépendant, pour construire le rapport de force nécessaire au maintien et à la reconquête de nos droits.

Continuons de défendre notre classe ouvrière et ses intérêts particuliers matériels et moraux, individuels et collectifs, nos revendications, notre Sécurité Sociale, notre liberté et notre indépendance qui ont toujours été au cœur de nos combats.

Pour reconquérir nos droits, quels que soient les coups qui nous sont portés, tout en restant nous-mêmes, un syndicat, pas un parti, libre et indépendant, les délégués au Congrès, affirment l'impérieuse nécessité de construire le rapport de force pour faire reculer gouvernement et patronat.

**Les délégués du XIX<sup>ème</sup> Congrès réaffirment avec force la nécessité de construire la riposte pour obtenir l'abrogation de la loi Macron /Borne sur les retraites.**

**Partout où nous le pouvons, dans chaque établissement et service, réunissons les collègues, organisons des AG quand c'est possible, construisons le rapport de force, les conditions de la grève, qui seul permettra de gagner par l'action commune avec les autres organisations syndicales sur la base de nos revendications, pour les voir aboutir.**

**Les délégués du XIX<sup>ème</sup> Congrès estiment que la question du blocage du pays par la grève générale jusqu'à satisfaction de nos revendications, se pose, car elle seule fera reculer le gouvernement et le patronat.**

**PAIN, PAIX ET LIBERTE.**

**Votée à l'unanimité**